

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Stationnement France Bleu Besançon

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Madame Starke

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement d'une émission de Radio il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation de cette rencontre sera interdit sur environ 25 mètres Rue Bousson de Mairet (voir plan ci-joint)

**Du jeudi 19 septembre 2024 à 12 h00
Au vendredi 20 septembre 2024 15 h 00**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

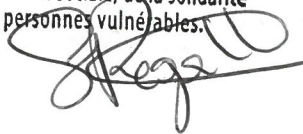
Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Madame Starke

Pour M^{me} la Maire et par délégation

Sylvie REGALDI

Première Adjointe, chargée de la Santé,
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité
des aînés et des personnes vulnérables.



ARBOIS, le 1^{er} septembre 2024
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

